

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Artigues-près-Bordeaux - Contrat de codéveloppement 2012-2014 - Itinéraires de découverte des espaces naturels : création d'une boucle locale et d'un cheminement piéton le long du "Desclaux" - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur ROSSIGNOL PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune d'Artigues-près-Bordeaux s'est engagée dans la réalisation d'un chemin de randonnée. Celui-ci constitue une Boucle Locale ayant pour objet l'aménagement d'un sentier de découverte des espaces naturels, agricoles et des paysages remarquables de la commune.

Le chemin empruntera les bords du ruisseau du Desclaux et sera relié à la Boucle Verte communautaire via les communes limitrophes. Cette Boucle Locale viendra donc enrichir le réseau de cheminement piéton de la rive droite. Elle est d'autre part inscrite au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et bénéficie à ce titre d'une subvention du Conseil Général de la Gironde.

Ce projet de circuit s'intègre dans les objectifs de l'agenda 21 communal, il fait ainsi parti d'un ensemble cohérent de projets dont un schéma directeur des déplacements doux et en particulier de la circulation des piétons.

La commune a fait signer les différentes conventions de passage avec les propriétaires privés ainsi qu'avec la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les aménagements consistent en la pose de balisage, la pose de barrières, la réhabilitation d'accès et la pose d'une passerelle.

Le coût des travaux s'élève à 26 534, 56 € HT.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 9 137,28 €, soit de 34% du financement totale et à part égale avec la Commune.

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Fourniture et pose du mobilier (balises bois, plaquettes métalliques, porte-flèches, barrières bois, arceaux acier, passerelle)	26 534,56€	CG 33	8 260,00€
		CUB	9 137,28€
		Commune d'Artigues	9 137,28€
Total Dépenses	26 534,56€	Total Recettes	26 534,56€

Dans le cadre des délibérations n°2006/0709 du 22 septembre 2006 et n°2007/0562 du 13 juillet 2007, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée à accompagner les communes pour l'aménagement d'itinéraires de découverte du patrimoine naturel, paysager, historique et culturel de l'agglomération.

Cette demande de fonds de concours s'inscrit aussi dans le cadre de la fiche action n°14 «Itinéraires de découverte des espaces naturels : création d'une boucle locale de randonnée et aménagement d'un cheminement piéton le long du Desclaux» du Contrat de Co-développement 2012-2014 conclu entre la Communauté et la ville d'Artigues-près-Bordeaux.

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera sous forme d'un fond de concours, dans les conditions fixées par la convention ci-annexée.

La participation communautaire ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Par contre, elle sera ajustée au prorata au cas où la dépense définitive serait inférieure au montant prévisionnel des travaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5215-26,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU les délibérations n°2006/0709 du 22 septembre 2006 et n°2007/0562 du 13 juillet 2007 relatives à l'accompagnement des communes pour l'aménagement d'itinéraires de découverte du patrimoine naturel, paysager, historique et culturel de l'agglomération,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

La Boucle Locale du Desclaux est un projet communal qui sera relié à la Boucle Verte communautaire, et qui enrichira le réseau de cheminement piéton de la rive droite

DÉCIDE

Article 1 – Un fonds de concours d'un montant de 9 137,28 € est attribué à la commune d'Artigues-près-Bordeaux, au titre de la «Boucle Locale du Desclaux ».

Article 2 – Monsieur le président est autorisé à signer la convention ci-annexée, destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Article 3 – Monsieur le président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section d'investissement : chapitre 204, compte 2041412, fonction 833, CRB UD00, opération 05P010O002 « Boucles locales et autres cheminements ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 MARS 2014

PUBLIÉ LE : 6 MARS 2014

M. CLÉMENT ROSSIGNOL PUECH